



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Conseil directeur
Point 10

CL/199/10a)-R.1
14 septembre 2016

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

- a) **Séminaire régional (Europe centrale et Europe de l'Est) sur le thème *Les parlements et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable***

Bucarest (Roumanie), 18-19 avril 2016

En septembre 2015, les Etats membres des Nations Unies ont adopté une série de 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs orienteront les programmes et politiques de développement des 15 prochaines années. Les parlements d'Europe centrale et orientale se sont rencontrés pour discuter des mesures concrètes d'aide à la mise en œuvre des ODD dans leurs pays et région lors d'un séminaire tenu à Bucarest en juin 2015. Ils ont adopté un document final qui appelle à l'action parlementaire concrète dans un certain nombre de domaines clés. Ces domaines comprennent l'adoption de stratégies de développement durable, et la lutte contre les risques environnementaux et les changements climatiques. Les parlements ont également convenu de se réunir régulièrement pour examiner les progrès accomplis sur les ODD et le rôle que chaque parlement joue dans la réalisation des Objectifs.

Le séminaire de 2016 a donné suite aux conclusions de l'événement de 2015. Le séminaire a en outre défini les opportunités et les enjeux auxquels sont confrontés les parlements dans l'exercice de leur rôle de mise en œuvre des ODD. Les discussions ont été modérées par des experts et facilitées par des outils que l'UIP avait mis au point. Les participants au séminaire ont adopté le document final en annexe, préparé par M. László Borbély (Roumanie) et présenté à la fin de la réunion.

F

#IPU135



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable à l'intention des Parlements d'Europe centrale et orientale



Chambre des députés
Roumanie

***Donner un fondement solide au
développement durable***

Bucarest, 18-19 avril 2016

DOCUMENT FINAL

*Présenté par le rapporteur du séminaire, M. László Borbély, parlementaire, Président de la
Commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés, Roumanie*

Nous, parlementaires d'Autriche, de Géorgie, de Hongrie, du Kazakhstan, de Pologne, de la République de Moldova, de Roumanie et du Parlement européen, nous sommes réunis à Bucarest, en Roumanie, les 18 et 19 avril 2016 à l'occasion du deuxième séminaire régional sur les objectifs de développement durable (ODD), organisé conjointement par le Parlement roumain et l'Union interparlementaire (UIP).

Nous avons fait le point sur les conclusions adoptées lors de notre premier séminaire régional sur les ODD, qui s'est tenu à Bucarest en juin 2015. En outre, nous avons identifié d'autres situations et défis auxquels les parlements sont confrontés dans l'exercice de leurs rôles et de leurs responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre des ODD. Les débats ont été soutenus par divers outils de l'UIP et par des experts d'organisations partenaires dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale (REC). Nous avons souligné le fait que les ODD représentent une occasion unique de bâtir des sociétés pacifiques ainsi qu'un développement durable pour nos citoyens, et nous nous sommes engagés à participer activement à leur mise en œuvre en adoptant une approche inclusive axée sur les peuples, la paix, la prospérité, la planète et les partenariats (les 5 P).

L'ODD 16 a constitué le point de départ de notre discussion. Cet Objectif met l'accent sur l'importance de la bonne gouvernance, de l'inclusion, de la participation, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, ainsi que sur le fait de pouvoir compter sur des institutions efficaces et responsables afin d'atteindre un développement durable. Nous avons évoqué à cet égard les manières dont les parlements peuvent intégrer et institutionnaliser ces objectifs mondiaux en vue de dégager des synergies et d'assurer une cohérence au niveau des politiques.

Sous l'angle des défis environnementaux auxquels les pays de cette région sont confrontés, nous avons tenté de faire la lumière sur les déficits de gouvernance qui existent dans certains de ces pays et qui rendent ces défis plus difficiles à relever. Aussi, nous avons évoqué les enjeux sous-jacents ainsi que les facteurs favorables pour renforcer la riposte que l'on peut y donner au niveau politique. Nous nous sommes attardés en particulier sur le rôle que les parlements peuvent jouer en vue d'instaurer une nouvelle culture propre à rendre les citoyens plus responsables de l'environnement, et ce par l'éducation et la prévention.

Nous nous sommes tout de suite entendus sur la nécessité, pour chaque parlement, de procéder à une évaluation de ses propres processus institutionnels afin d'être à même de contribuer efficacement à la mise en œuvre des ODD. Nous avons salué le projet d'outils d'auto-évaluation développés par l'UIP, qui nous aidera à prendre des décisions avisées, ainsi que d'autres outils également développés par l'UIP, à savoir le Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques et le modèle de résolution parlementaire sur le suivi des ODD.

Nous avons reconnu les rôles importants qui nous incombent en tant que parlementaires, afin de nous assurer que le monde avance vers l'atteinte de ces nouveaux objectifs. Nous avons été unanimes sur le fait que l'action parlementaire doit être menée à tous les niveaux – national, régional et mondial – si l'on veut que notre influence soit forte.

Notre débat a porté sur les questions suivantes : quels sont les éléments-clés d'une action parlementaire forte dans le cadre de la mise en œuvre des ODD ? De quelle manière les parlements peuvent-ils contribuer, toujours par l'intermédiaire de la mise en œuvre des ODD, à garantir une protection durable de l'environnement, dont le monde a tant besoin ? Et comment les parlements peuvent-ils faire en sorte que l'éducation en matière de développement durable soit renforcée, et contribuer ainsi à une participation citoyenne plus active et plus éclairée ?

Ces questions ont été au cœur de nos débats. Nous avons ainsi formulé les conclusions et les recommandations suivantes, propres à activer la participation parlementaire dans le domaine des ODD :

- Nous nous réjouissons de la forte volonté politique, affichée ouvertement par les parlements de la région, de participer à la mise en œuvre des ODD. Nous félicitons le Parlement de la Roumanie pour son adoption d'une déclaration globale sur les ODD, la première du genre, qui montre ainsi la voie à suivre et offre une feuille de route orientée vers l'action. La Roumanie confirme ainsi qu'un pays actif peut devenir un pôle régional dans la promotion des ODD. Nous espérons que cette initiative inspirera d'autres pays dans la région et encouragera tous les parlements à en faire autant. Le modèle de résolution parlementaire développé par l'UIP peut servir de point de départ et stimuler de telles initiatives.
- Le caractère universel des ODD contraint tous les parlements dans tous les pays à s'engager pour que leurs pays respectifs s'approprient ces objectifs et leurs cibles. Ces priorités doivent être définies en collaboration avec les citoyens et les citoyennes de chaque pays, afin qu'elles reflètent démocratiquement les attentes et les besoins réels de ces derniers. Dans toute la mesure du possible, les groupes marginalisés et les populations isolées devraient également être consultés. Il est par ailleurs important de développer des programmes de sensibilisation afin de stimuler l'opinion publique les médias.
- Aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement, les parlements doivent veiller à être préparés et armés en termes de capacités et de processus institutionnels, afin d'être à même de remplir leur rôle dans la mise en œuvre des ODD. Dans cette optique, chaque parlement devrait commencer par se servir des outils d'auto-évaluation sur le suivi des ODD développés à leur intention. Ceux-ci les aideront à déterminer dans quelle mesure ils sont réellement équipés à cet effet, et à identifier des moyens leur permettant de mieux soutenir la mise en œuvre des ODD.
- Les ODD constituent une occasion unique d'élaborer des politiques plus cohérentes en la matière. L'un des principaux écueils que rencontrent la plupart des pays est l'approche cloisonnée qui prévaut dans les ministères et les commissions parlementaires, ainsi qu'au sein de la société civile et d'autres milieux. Cet écueil devra être surmonté si l'on veut atteindre les ODD. Aussi, les parlements ont un rôle de premier plan à jouer à cet égard, consistant à mettre en place des plateformes propres à encourager de nouveaux partenariats et alliances impliquant de multiples parties, thématiques et intérêts, et à contribuer ainsi à aider leurs pays à viser et faire progresser l'avancement des ODD.
- Bénéficiant d'une forte interaction avec les citoyens, les parlementaires peuvent largement contribuer aux efforts visant à accélérer l'accès à l'information sur le développement durable et, plus globalement, à transposer les ODD dans la vie quotidienne des individus. Dans la même optique, les parlementaires devraient rester à l'écoute de leurs électeurs en vue de comprendre leurs besoins et leurs problèmes, et veiller à ce que ces derniers soient pris en compte dans les politiques et programmes nationaux.
- Les risques de catastrophes et la dégradation de l'environnement représentent des défis de taille dans notre région. Aussi, ces phénomènes doivent faire partie intégrante des stratégies nationales de développement durable. Les parlements doivent veiller à disposer de lois appropriées en vue de la protection de l'environnement et de budgets nationaux intégrant des mesures propres à prévenir les catastrophes naturelles et à réduire l'impact des changements climatiques.

- Les parlements devraient encourager la prise en compte des problématiques liées au développement durable dans les politiques en matière d'éducation, dans les formations des enseignants et dans d'autres possibilités d'apprentissage, et ce afin de développer les connaissances, compétences, aptitudes et valeurs spécifiques que chaque être humain doit avoir pour contribuer au développement durable. Cela comprend également des compétences d'analyse permettant d'appréhender la complexité et les interactions qui existent entre les différents enjeux du développement durable, comme le met en avant l'initiative pour l'Education au développement durable coordonnée par l'UNESCO.
- L'accès aux données doit être amélioré afin que les parlements puissent remplir pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des ODD. Chaque parlement doit analyser en détail la capacité de ses centres nationaux de données à générer des données désagrégées et à présenter ces dernières d'une manière propre à faciliter l'analyse et l'élaboration de politiques, tout en permettant un contrôle efficace des performances et des avancées. En outre, nous encourageons l'UIP à travailler avec ses organisations partenaires, notamment avec l'ONU, sur le développement d'outils visant à aider les parlementaires à comprendre et interpréter les données, et à les transposer en actions concrètes.
- Chaque parlement devrait s'engager activement dans le suivi de l'état d'avancement des ODD. A cet effet, les parlements devraient être largement impliqués dans l'établissement des rapports nationaux, notamment par l'analyse et l'examen minutieux des rapports de suivi préparés par les gouvernements. En outre, chaque parlement devrait mettre en place un dispositif pour l'apport des contributions aux examens nationaux sur les ODD qui devront être soumis au Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Les parlementaires devraient plaider pour leur intégration dans les délégations nationales participant aux réunions du Forum politique de haut niveau, afin de pouvoir contribuer directement aux examens et en tirer également des bénéfices.
- Enfin, les parlements devraient participer activement au travail de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP, qui servira de plateforme d'échange d'expériences entre les parlements et de canal de transmission d'informations du Forum politique de haut niveau aux parlements et des parlements aux Nations Unies.

Dans le but de stimuler l'action dans le domaine des ODD, nous attirerons l'attention de nos collègues au Parlement sur le présent document, et ce par tous les moyens possibles. Nous nous engageons également à le porter à la connaissance d'autres personnes concernées.

Nous prions l'UIP d'attirer l'attention de la communauté parlementaire mondiale sur nos conclusions et nos recommandations et d'en assurer le suivi par l'intermédiaire de ses programmes et de ses Assemblées. Nous la prions également de poursuivre son travail avec les Nations Unies et d'autres partenaires pertinents en vue de relayer l'information et les preuves scientifiques qui renforceront l'action parlementaire sur les ODD. Enfin, nous demandons également à l'UIP de faire figurer les ODD d'une manière plus cohérente dans sa Stratégie révisée et de continuer à soutenir les échanges parlementaires aux niveaux régional et interrégional.

Nous nous réjouissons de l'invitation de la Hongrie pour l'accueil du prochain séminaire régional sur les ODD pour les Parlements d'Europe centrale et orientale. Nous nous réunirons à nouveau début 2017 à Budapest, afin d'échanger nos expériences, d'évaluer les progrès accomplis et de formuler de nouvelles recommandations concernant l'action parlementaire sur les ODD dans notre région.